

**ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES  
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI,  
DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET  
DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL  
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

APLC/MSP.1/1999/L.5  
30 avril 1999  
  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

Première Assemblée  
Maputo, 3-7 mai 1999  
Point 6 du projet d'ordre du jour provisoire

**COÛTS ESTIMATIFS LIÉS À L'ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE  
DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI,  
DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT  
DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

1. Au paragraphe 5 du dispositif de sa résolution 53/77N, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de procéder, conformément au paragraphe 2 de l'article 11 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, aux préparatifs nécessaires pour convoquer la première Assemblée des États parties à Maputo dans la semaine du 3 mai 1999. En réponse à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat présente ci-après une récapitulation des coûts estimatifs liés à l'organisation de la première Assemblée, y compris des coûts effectifs de la mission préparatoire effectuée en novembre 1998 pour évaluer les installations et l'infrastructure logistique locales et déterminer les ressources nécessaires pour tenir la première Assemblée des États parties en dehors d'une ville siège de l'Organisation des Nations Unies, à savoir à Maputo.
2. Sous réserve des dispositions de l'accord avec le pays hôte qui doit être conclu avec le Gouvernement mozambicain, toutes les dépenses liées à la réunion, y compris celles occasionnées par la mission préparatoire, seraient assumées par les États parties et les États non parties à la Convention participant à la réunion. L'Organisation des Nations Unies a pour pratique d'opérer un prélèvement égal à 13 % des dépenses liées à ces activités, pour couvrir les frais d'administration et autres dépenses d'appui qu'elle doit engager aux fins de leur exécution. Cette charge serait donc également assumée par les États parties et les États non parties à la Convention participant à la première Assemblée.
3. Les coûts estimatifs, sur la base desquels serait calculée la contribution des États parties et des États non parties participant à la première Assemblée, comprennent les coûts des services de conférence, les coûts des services autres que les services de conférence, les dépenses d'appui au programme et les autres coûts supplémentaires occasionnés par l'organisation de la réunion à Maputo. On trouvera une ventilation de ces coûts estimatifs dans le tableau reproduit à l'annexe I.

### **I. Coûts estimatifs des services de conférence**

4. Les estimations concernant les coûts des services de conférence reposent sur un certain nombre d'hypothèses. On a supposé notamment que les langues de travail seraient l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, le Gouvernement du pays hôte fournissant des services d'interprétation pour le portugais. On a supposé également que les séances ne donneraient pas lieu à l'établissement de comptes rendus analytiques. Il est prévu de tenir deux séances par jour pendant cinq jours : trois jours ou six séances plénières avec service d'interprétation et deux jours ou quatre réunions de consultations informelles ouvertes à tous avec services d'interprétation. Si les États parties décidaient de tenir deux séances simultanément, une équipe d'interprètes supplémentaire serait nécessaire et les estimations devraient être revues à la hausse.

5. En ce qui concerne la documentation nécessaire pour l'Assemblée, l'hypothèse retenue est la suivante : 75 pages de documents de présession (ordre du jour provisoire, projet de règlement intérieur, formules provisoires pour les rapports à présenter en application de l'article 7 de la Convention), 30 pages de documents de session (rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, décisions/résolutions et projet de rapport de la première Assemblée) et 75 pages de documents à établir après la session.

6. Compte tenu des hypothèses susmentionnées, les estimations concernant les ressources nécessaires pour les services de conférence s'établissent comme suit :

|                                                                                                                                                                                              | <u>Dollars des États-Unis</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Documents à établir avant la session,<br>pendant la session et après la session                                                                                                              | 130 600                       |
| Service des séances<br>(interprètes, fonctionnaire des<br>conférences, fonctionnaire chargé de la<br>distribution des documents et fonctionnaire<br>chargé de la reproduction des documents) | 85 000                        |
| Autres ressources nécessaires (un technicien<br>pour la traduction à distance)                                                                                                               | 2 300                         |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                 | <b><u>217 900</u></b>         |

### **II. Coûts estimatifs des services autres que les services de conférence**

7. Vu son importance, la première Assemblée des États parties mobilisera un certain nombre de fonctionnaires du Secrétariat. Si la réunion se tenait au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, il faudrait prévoir au titre des dépenses de personnel et autres dépenses (estimation minimale) les ressources nécessaires pour couvrir : a) les dépenses afférentes au recrutement à titre temporaire d'un commis-dactylographe chargé d'aider à accomplir toutes les tâches administratives liées à la tenue de l'Assemblée et b) les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Secrétaire exécutif

de l'Assemblée, qui serait un fonctionnaire du Département des affaires de désarmement à Genève. Pour organiser la réunion à Maputo, des ressources comparatives sont nécessaires.

8. Un montant de 3 000 dollars est également prévu au titre des fournitures et services divers pour couvrir le coût des articles de papeterie, des fournitures de bureau et des communications.

9. On trouvera ci-après une récapitulation des coûts estimatifs des services autres que les services de conférence prévus sur la base des hypothèses susmentionnées pour la première Assemblée des États parties :

|                                                                                                                                                                                                         | <u>Dollars des États-Unis</u> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée du Secrétaire exécutif de la Conférence (fonctionnaire du Département des affaires de désarmement, Genève) | 7 900                         |
| Heures supplémentaires                                                                                                                                                                                  | 5 000                         |
| Fournitures et services divers                                                                                                                                                                          | 3 000                         |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                            | <b><u>15 900</u></b>          |

### **III. Autres coûts liés à l'organisation de la réunion à Maputo**

10. Lorsqu'une réunion se tient en dehors d'une des villes sièges (New York, Genève et Vienne), le pays hôte est censé prendre à sa charge les coûts supplémentaires directs et indirects que cela occasionne. On se souviendra que dans sa note A/C.1/53/L.60, le Secrétariat a appelé l'attention sur le fait que, s'il n'était pas possible à ce stade d'estimer le coût de la tenue de la réunion à Maputo, des frais directs tels que les frais de voyage jusqu'à Maputo et retour du personnel des services de conférence et du personnel des services organiques et des frais indirects tels que ceux liés aux installations, au matériel, au transport et au personnel locaux, aux communications, etc., étaient à prévoir.

11. Sur la base des conclusions de la mission préparatoire et des discussions qui ont suivi, on a calculé qu'un montant estimé à 360 100 dollars serait nécessaire pour financer les frais de voyage de New York à Maputo ou de Genève à Maputo et retour, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des fonctionnaires ci-après chargés d'assurer le service de l'Assemblée :

- a) Fonctionnaires des services organiques et fonctionnaires d'autres services : i) un spécialiste des questions politiques du Département des affaires de désarmement; ii) un juriste; iii) deux agents du Service de la sécurité et de la sûreté; iv) deux fonctionnaires de l'information et v) un assistant/

secrétaire administratif. Des ressources sont également demandées pour financer les frais de voyage de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies (trois personnes).

- b) Fonctionnaires des services de conférence et personnel d'appui :
- i) un coordonnateur des services de conférence,
  - ii) 28 interprètes, iii) deux fonctionnaires des conférences,
  - iv) deux fonctionnaires chargés du contrôle des documents,
  - v) deux fonctionnaires chargés de la distribution des documents,
  - vi) deux fonctionnaires chargés de la reproduction des documents,
  - vii) deux spécialistes techniques (traduction à distance).

12. À ces coûts s'ajoutent le coût des communications (3 000 dollars) et le coût des fournitures et services divers (frais d'expédition essentiellement) (3 000 dollars).

13. Le Gouvernement mozambicain a fait savoir que les coûts supplémentaires que les États parties et les États non parties à la Convention participant à l'Assemblée auraient à supporter pour que les conditions fixées par l'Organisation des Nations Unies afin de tenir la réunion à Maputo soient remplies étaient estimés à 842 842 dollars.

#### **IV. Montant estimatif des dépenses d'appui au programme**

14. Comme indiqué plus haut, l'Organisation des Nations Unies opère un prélèvement égal à 13 % du montant des dépenses pour couvrir les frais d'administration et autres dépenses d'appui qu'elle doit engager aux fins de l'exécution des activités liées à la tenue de l'Assemblée. On a donc inclus dans les prévisions de dépenses une somme de 77 207 dollars représentant 13 % du montant des coûts des services de conférence, des coûts des services autres que les services de conférence et des autres coûts estimé par l'Organisation des Nations Unies à 593 900 dollars. S'y ajoute une somme de 2 504 dollars destinée à couvrir les dépenses d'appui au programme engagées au titre de la mission préparatoire. En outre des frais d'administration s'élevant à 70 000 dollars seraient facturés par le PNUD pour la vérification des dépenses et des décaissements de fonds effectués à Maputo.

#### **V. Récapitulation des coûts estimatifs à la charge des États participant à l'Assemblée**

|                                                                      | <u>Dollars des États-Unis</u> |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| I. Services de conférence                                            | 217 900                       |
| II. Services autres que les services de conférence                   | 15 900                        |
| III. Coûts estimés par l'Organisation des Nations Unies              | 360 100                       |
| IV. Dépenses d'appui au programme (mission préparatoire comprise)    | 77 207                        |
| V. Coûts estimés par le pays hôte                                    | 842 842                       |
| VI. Frais d'administration                                           | <u>70 000</u>                 |
| Total partiel :                                                      | 1 583 949                     |
| VII. Provision pour imprévus de 15 %                                 | <u>237 592</u>                |
| Total partiel :                                                      | 1 821 541                     |
| VIII. Mission préparatoire (dépenses d'appui au programme comprises) | <u>21 762</u>                 |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                                 | <b><u>1 843 303</u></b>       |

15. Il convient de noter que les coûts estimatifs figurant dans la présente note ont été calculés en fonction de l'expérience passée et des prévisions concernant le volume de travail futur. Les coûts effectifs seront déterminés après la clôture de l'Assemblée, lorsque l'on connaîtra exactement le montant des dépenses engagées. On compte qu'à ce moment là les contributions des États parties à la Convention qui ont participé à la réunion et se partagent les coûts correspondants seront ajustées en conséquence.

16. Les décisions concernant les questions financières, le financement d'activités au titre de la Convention et les procédures connexes ne peuvent être prises qu'au cours d'une réunion officielle des États parties. D'ici là il n'est pas possible d'adresser aux États parties et aux États non parties à la Convention participant à l'Assemblée un avis de recouvrement des contributions en application de l'article 14 de la Convention. Conformément à la pratique établie, les avis de recouvrement seraient ensuite établis en fonction du coût estimatif global de l'Assemblée et selon la formule de partage des coûts que doivent arrêter les États parties.

17. Étant donné que les coûts liés à la préparation et à la tenue de l'Assemblée ne devraient avoir aucune incidence financière sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies <sup>1</sup> et vu les délais impartis pour prendre les dispositions nécessaires en vue de l'Assemblée, il faudrait que les États versent des contributions volontaires ou règlent par anticipation le montant de leur quote-part le plus tôt possible avant l'Assemblée afin de permettre de couvrir les coûts liés à la tenue de l'Assemblée à Maputo. À cet égard, il va de soi que les montants qui pourraient être portés au crédit des États pour règlement anticipé dépendraient de l'adoption par ceux-ci de mesures appropriées.

---

<sup>1</sup>Les coûts liés à la mission préparatoire et à la mission préparatoire effectuée par le Service de la sécurité ont été imputés sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage.

Annexe I

**COÛTS ESTIMATIFS LIÉS À L'ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE  
DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI,  
DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES  
ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

**MAPUTO (MOZAMBIQUE)  
37 mai 1999**

|                                                                                                                                                                                                                                 | Mission<br>préparatoire<br>( <u>coûts effectifs</u> )<br>\$ | Première<br>Assemblée des<br>États parties<br>( <u>estimations</u> )<br>\$ | <u>Total</u><br>\$ |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>I. COÛTS DES SERVICES DE CONFÉRENCE</b>                                                                                                                                                                                      |                                                             |                                                                            |                    |
| A. Documentation à établir avant, pendant et après la session (Genève)                                                                                                                                                          | 0                                                           | 130 600                                                                    | 130 600            |
| B. Service des séances (Genève) a/                                                                                                                                                                                              | 0                                                           | 85 000                                                                     | 85 000             |
| C. Frais de voyage du personnel des conférences envoyé en mission préparatoire                                                                                                                                                  | 5 533                                                       |                                                                            | 5 533              |
| D. Services d'un technicien (traduction à distance)                                                                                                                                                                             |                                                             | 2 300                                                                      | 2 300              |
| <b>TOTAL PARTIEL I.</b>                                                                                                                                                                                                         | <b>5 533</b>                                                | <b>217 900</b>                                                             | <b>223 433</b>     |
| <b>II. COÛTS DES SERVICES AUTRES QUE LES SERVICES DE CONFÉRENCE</b>                                                                                                                                                             |                                                             |                                                                            |                    |
| A. Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée des fonctionnaires du Département des affaires de désarmement et des agents de la sécurité envoyés en mission préparatoire      | 13 725                                                      |                                                                            | 13 725             |
| B. Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée du Secrétaire exécutif de la première Assemblée qui serait un fonctionnaire du Département des affaires de désarmement à Genève |                                                             | 7 900                                                                      | 7 900              |
| C. Personnel temporaire                                                                                                                                                                                                         |                                                             | 5 000                                                                      | 5 000              |
| D. Fournitures et services divers                                                                                                                                                                                               |                                                             | 3 000                                                                      | 3 000              |
| <b>TOTAL PARTIEL II.</b>                                                                                                                                                                                                        | <b>13 725</b>                                               | <b>15 900</b>                                                              | <b>29 625</b>      |
| <b>TOTAL I + II</b>                                                                                                                                                                                                             | <b>19 258</b>                                               | <b>233 800</b>                                                             | <b>253 058</b>     |
| <b>III. DÉPENSES D'APPUI AU PROGRAMME</b>                                                                                                                                                                                       | <b>2 504</b>                                                | <b>30 394</b>                                                              | <b>32 898</b>      |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL I, II ET III</b>                                                                                                                                                                                               | <b>21 762</b>                                               | <b>264 194</b>                                                             | <b>285 956</b>     |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Mission<br>préparatoire<br>( <u>coûts effectifs</u> )<br>\$ | Première<br>Assemblée des<br>États parties<br>( <u>estimations</u> )<br>\$ | <u>Total</u><br>\$ |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>IV. COÛTS SUPPLÉMENTAIRES À LA CHARGE DES ÉTATS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                             |                                                                            |                    |
| <b>IV.1 Coûts estimés par l'Organisation des Nations Unies</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                             |                                                                            |                    |
| A. Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée des fonctionnaires des services organiques et des agents d'administration, première Assemblée<br>a) Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies (trois personnes)<br>b) 1 spécialiste des questions politiques<br>c) 1 juriste<br>d) 2 agents du Service de la sécurité et de la sûreté<br>e) 2 fonctionnaires de l'information<br>f) 1 assistant/secrétaire administratif |                                                             | 78 000                                                                     | 78 000             |
| B. Frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée du personnel des services de conférence<br>a) 1 coordonnateur des services de conférence<br>b) 28 interprètes a/<br>c) 2 fonctionnaires des conférences<br>d) 2 fonctionnaires chargés du contrôle des documents<br>e) 2 fonctionnaires chargés de la distribution des documents<br>f) 2 fonctionnaires chargés de la reproduction<br>g) 2 spécialistes techniques                          |                                                             | 276 100                                                                    | 276 100            |
| C. Communications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                             | 3 000                                                                      | 3 000              |
| D. Fournitures et services divers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                             | 3 000                                                                      | 3 000              |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                             | <b>360 100</b>                                                             | <b>360 100</b>     |
| E. Dépenses d'appui au programme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                             | 46 813                                                                     | 46 813             |
| <b>Total IV.1</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 0                                                           | <b>406 913</b>                                                             | <b>406 913</b>     |
| <b>IV.2 Coûts estimés par le pays hôte</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                             |                                                                            |                    |
| <b>A. INSTALLATIONS POUR LA CONFÉRENCE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                             |                                                                            |                    |
| a) Tente principale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                             | 67 630                                                                     | 67 630             |
| b) Tente pour la distribution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                             | 8 000                                                                      | 8 000              |
| c) Tente pour les expositions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                             | 3 700                                                                      | 3 700              |
| d) Tente pour les médias                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                             | 5 550                                                                      | 5 550              |
| e) Salle de reproduction des documents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                             | 1 920                                                                      | 1 920              |
| f) Tente pour les travaux de bureau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                             | 3 450                                                                      | 3 450              |

|                                                                                                                                                     | Mission<br>préparatoire<br>( <u>coûts effectifs</u> )<br>\$ | Première<br>Assemblée des<br>États parties<br>( <u>estimations</u> )<br>\$ | <u>Total</u><br>\$ |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| g) Tentes pour les rafraîchissements                                                                                                                |                                                             | 15 700                                                                     | 15 700             |
| h) Centre de coordination logistique/salle des ONG/salle de travail des médias/salon des interprètes                                                |                                                             | 6 700                                                                      | 6 700              |
| i) Bureaux/espaces de travail et de service pour les délégations                                                                                    |                                                             | 41 087                                                                     | 41 087             |
| <b>Total partiel A</b>                                                                                                                              |                                                             | <b>153 737</b>                                                             | <b>153 737</b>     |
| <b>B. MATÉRIEL, FOURNITURES ET SERVICES</b>                                                                                                         |                                                             |                                                                            |                    |
| a) Fournitures diverses                                                                                                                             |                                                             | 8 280                                                                      | 8 280              |
| b) Transport/manutention                                                                                                                            |                                                             | 211 206                                                                    | 211 206            |
| c) Services de sécurité                                                                                                                             |                                                             | 124 375                                                                    | 124 375            |
| d) Coordination logistique                                                                                                                          |                                                             | 103 800                                                                    | 103 800            |
| e) Matériel de communication , lignes téléphoniques/Internet, frais de téléphone                                                                    |                                                             | 39 786                                                                     | 39 786             |
| f) Matériel pour l'interprétation/Système audio, système audio pour la tente destinée aux médias, éclairage renforcé et télévision en circuit fermé |                                                             | 56 894                                                                     | 56 894             |
| g) Ordinateurs et imprimantes                                                                                                                       |                                                             | 54 464                                                                     | 54 464             |
| h) Photocopieurs et télécopieurs                                                                                                                    |                                                             | 45 300                                                                     | 45 300             |
| i) Matériel divers                                                                                                                                  |                                                             | 25 000                                                                     | 25 000             |
| j) Dossiers d'information pour les participants                                                                                                     |                                                             | 20 000                                                                     | 20 000             |
| Total partiel B                                                                                                                                     |                                                             | 689 105                                                                    | 689 105            |
| <b>TOTAL IV.2</b>                                                                                                                                   |                                                             | <b>842 842</b>                                                             | <b>842 842</b>     |
| <b>IV.3 Frais d'administration</b>                                                                                                                  |                                                             | 70 000                                                                     | 70 000             |
| <b>TOTAL IV.2 et IV.3</b>                                                                                                                           |                                                             | <b>912 842</b>                                                             | <b>912 842</b>     |
| <b>TOTAL IV. COÛTS SUPPLÉMENTAIRES À LA CHARGE DES ÉTATS</b>                                                                                        |                                                             | <b>1 319 755</b>                                                           | <b>1 319 755</b>   |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL I, II, III ET IV</b>                                                                                                               | <b>21 762</b>                                               | <b>1 583 949</b>                                                           | <b>1 605 711</b>   |
| Provision pour imprévus 15 %                                                                                                                        |                                                             | 237 592                                                                    | 237 592            |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                                                                                                                | <b>21 762</b>                                               | <b>1 821 541</b>                                                           | <b>1 843 303</b>   |

a/ Si deux séances se tiennent simultanément, deux équipes d'interprètes seront alors nécessaires. Les coûts estimatifs sont calculés pour huit heures de réunion par jour.

-----